

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 08/12/2023

Présents : 18

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Catherine SONZOGNI

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Catherine COMBES par Jean ARCAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Mariette COMBES, Sylvie TOLUAFÉ par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Présents non votants : Patrick CABROL

Excusés : Josian CABROL, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Animation du service de Conseil en Énergie Partagé 2024-2026

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles déploie depuis novembre 2020 un service d'accompagnement des collectivités à la réduction des consommations d'énergie du patrimoine public.

Le Conseil en Énergie Partagé porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la collectivité : combustibles, électricité, carburants, etc...

Le renouvellement de ce programme permet d'élargir le périmètre d'intervention à l'ensemble des 102 communes et des 4 communautés de communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Cette ingénierie est essentielle pour garantir l'accompagnement des stratégies de transition énergétique relevant du patrimoine public et l'émergence des projets des communes et des communautés de communes.

Les actions envisagées permettront d'accompagner les collectivités à travers les missions suivantes :

- Conseil et information,
- Animation et sensibilisation,
- Diagnostic et accompagnement personnalisé.
-

L'animation de ce service a pour objectif prioritaire la mise en œuvre et le suivi des actions relevant de l'objectif opérationnel 3.2 du CRTE « Être exemplaire en matière de politique énergétique » auprès des collectivités.

Ainsi, une convention financière avec l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert » sera établie sur la période du 16/11/2023 au 15/11/2026 et un cofinancement sur le programme LEADER sera sollicité selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux sur 3 ans	123 899.70 €	État – Fonds Vert	67 500.00 €
Coûts indirects (15%)	18 584.96 €	Leader	50 000.00 €
Frais de déplacement (5%)	6 194.99 €	Autofinancement	31 179.65 €
Total	148 679.65 €	Total	148 679.65 €

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25% de FEADER LEADER.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'opération présentée,
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25% de FEADER LEADER.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 15 décembre 2023

Le Président,
Jean ARCAS

